



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2019-078

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2019

Sommaire

S/P CG

53-2019-08-14-001 - Arrêté portant convocation des électeurs et électrices de la commune de Grez-en-Bouère et fixant les lieu et délai de dépôt des déclarations de candidatures à l'occasion des élections municipales partielles intégrales des 13 et 20 octobre 2019 (3 pages)

Page 3

S/P CG

53-2019-08-14-001

Arrêté portant convocation des électeurs et électrices de la
commune de Grez-en-Bouère
et fixant les lieu et délai de dépôt des déclarations de
candidatures à l'occasion des élections municipales
partielles intégrales des 13 et 20 octobre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture
Sous-préfecture de Château-Gontier

Arrêté du 14 août 2019

**portant convocation des électeurs et électrices de la commune de Grez-en-Bouère
et fixant les lieu et délai de dépôt des déclarations de candidatures à l'occasion des élections
municipales partielles intégrales des 13 et 20 octobre 2019**

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2017 fixant la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ;

Vu la lettre de démission de Madame Laetitia IODTS, conseillère municipale, reçue en mairie le 16 avril 2014 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Anthony BELLET, conseiller municipal, reçue en mairie le 14 mai 2014 ;

Vu la lettre de démission de Madame Sabine GABARD, conseillère municipale, reçue en mairie le 8 juin 2016 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Joseph GAUDIN, conseiller municipal, reçue en mairie le 2 octobre 2017 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Willy PIPELIER, conseiller municipal, reçue en mairie le 6 mars 2019 ;

Vu la lettre de démission de Madame Evelyne PERTHUE, conseillère municipale et adjointe au maire, adressée à Monsieur le préfet le 15 juillet 2019 ;

Vu les lettres de démission de Messieurs Jean-Pierre FOUCHER et Dominique LUCAS, et de Madame Eliane PANNIER, conseillers municipaux et adjoints au maire, adressées à Monsieur le préfet le 16 juillet 2019 ;

Vu la lettre de démission de Madame Sandrine BABIN, conseillère municipale, reçue en mairie le 17 juillet 2019 ;

Maison de l'État – sous-préfecture – 4, rue de la Petite Lande – Château-Gontier – 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne
Tél : 02 53 54 54 54 – Site internet : www.mayenne.gouv.fr

Vu la lettre de démission de Madame Aurore LUCAS, conseillère municipale, reçue en mairie le 18 juillet 2019 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Jérôme BESNIER, conseiller municipal, reçue en mairie le 19 juillet 2019 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Michel FOUCHER, conseiller municipal, reçue en mairie le 22 juillet 2019 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Marc CHAIGNON, conseiller municipal, reçue en mairie le 27 juillet 2019 ;

Vu la lettre de démission de Madame Sophie LEFAUCHEUX, conseillère municipale, reçue en mairie le 29 juillet 2019 ;

Vu les lettres du préfet du 2 août 2019 acceptant les démissions de Madame Evelyne PERTHUE, Madame Eliane PANNIER, Monsieur Jean-Pierre FOUCHER et Monsieur Dominique LUCAS ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Benoit CONSTANTIN, conseiller municipal, reçue en mairie le 3 août 2019 ;

Considérant que suite à ces démissions, l'effectif réel du conseil municipal de Grez-en-Bouère est inférieur à la moitié de son effectif légal ;

Considérant qu'en application des articles L.258 et L.270 du code électoral, il est nécessaire de procéder à des élections municipales partielles à Grez-en-Bouère, élections qui seront intégrales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder simultanément à l'élection des conseillers communautaires appelés à représenter la commune de Grez-en-Bouère au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ;

Sur proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Château-Gontier,

A R R E T E

Article 1^{er} : les électrices et électeurs de la commune de Grez-en-Bouère sont convoqués le **dimanche 13 octobre 2019** afin d'élire quinze (15) conseillers municipaux et trois (3) conseillers communautaires.

Le cas échéant, le second tour de scrutin aura lieu le **dimanche 20 octobre 2019**.

Article 2 : les dates d'ouverture et de clôture de la période de dépôt des déclarations de candidature sont fixées ainsi qu'il suit :

Pour le premier tour de scrutin :

Du lundi 16 septembre 2019 au jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Pour le second tour de scrutin :

Le lundi 14 octobre 2019, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le mardi 15 octobre 2019 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Article 3 : la réception des candidatures s'effectue à la sous-préfecture de Château-Gontier, Maison de l'État, 4 rue de la petite lande à Château-Gontier.

Article 4 : le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures (heures légales). Le bureau de vote sera installé à la mairie de Grez-en-Bouère conformément à l'arrêté du 29 mars 2019, modifiant l'arrêté préfectoral

du 29 août 2018 modifié fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Mayenne pour la période électorale à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 5 : cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant la réalisation de la dernière des publicités prévues à l'article 6. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Mayenne.

Article 6 : le sous-préfet de l'arrondissement de Château-Gontier et le maire de Grez-en-Bouère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché en mairie, sans délai.

Le sous-préfet de Château-Gontier,

Signé

Frédéric MILLON